

2893

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 235^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mercredi 13 novembre 2024, à 18 h sous la présidence de M. Stéphane Dignard, président du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Sonia Ducharme-Beausoleil Stéphanie Duclos Marie-Pierre Girard Mathilde Leduc Caroline Otis Céline Paret Geneviève Perreault Julie Riopel
Messieurs	Xavier Allard Mathieu Bélanger Stéphane Chouinard Nicolas Gagnon Frédéric Pellerin Jonathan Pratt David Rivest

Absences motivées :

Madame	Andrée Saint-Georges
Monsieur	Christian Gauthier

Participant également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières Chantal Majeau, directrice de la formation continue par intérim
Messieurs	Michel Forest, directeur des ressources humaines et des affaires juridiques Hugo Isabelle, directeur des ressources matérielles (à distance) Pierre Beauregard, directeur des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Josée Lavaute, directrice adjointe à la reddition et à la conformité
--------	--

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte. Il souhaite la bienvenue à tous et souligne l'arrivée de nouveaux membres soit, M. Stéphane Chouinard représentant les enseignants du collège constituant de L'Assomption et M. Sylvain Riendeau comme directeur par intérim du collège constituant de Terrebonne, au sein du conseil d'administration.

235.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Céline Paret, dûment appuyée par Mme Marie-Pierre Girard,

CARL-241113-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 235.1. Adoption de l'ordre du jour*
- 235.2. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration*
 - Assemblée extraordinaire tenue à huis clos le 6 mars 2024*
 - Assemblée ordinaire du 2 octobre 2024*
- 235.3. Suite (s) au procès-verbal*
- 235.4. Parole au public*
- 235.5. Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier 2023-2024*
 - a) Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI*
 - b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 235.6. Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2025-2035 (PDIR)*
- 235.7. Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs de la direction du collège constituant de Terrebonne - ratification*
- 235.8. Abrogation de la Politique facilitant la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière et désignation d'un (e) responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au sein du Cégep régional de Lanaudière*
- 235.9. Informations*
 - Direction générale*
 - Présidence*
- 235.10. Divers*
- 235.11. Huis clos*
- 235.12. Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

235.2 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration :

CARL-241113-02 *« Considérant les modifications demandées au procès-verbal de la 231e assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue à huis clos le 6 mars 2024 celui-ci pourra être adoptée lors de la prochaine assemblée. »*

Sur proposition de M. Xavier Allard, dûment appuyée par M. Jonathan Pratt,

CARL-241113-03 *« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 234e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière, tenue le 2 octobre 2024. »*

Adopté à l'unanimité.

235.3 Suite (s) au procès-verbal :

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

235.4 Parole au public

Sans objet.

235.5 Présentation du résultat de l'audit externe et du rapport financier 2023-2024

a) Rapport du comité d'audit et résultats financiers annuels 2023-2024 du Cégep régional de Lanaudière et du CCTT-INÉDI

En l'absence de la présidence du comité d'audit, le président présente le rapport du comité. La directrice des ressources financières fait la présentation des résultats financiers au 30 juin 2024. Le conseil d'administration procède à l'adoption, pour l'exercice financier 2023-2024, des documents suivants :

- le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;
- le rapport des résultats financiers du Cégep régional de Lanaudière.
- L'état des résultats au 30 juin 2024 du CCTT-INÉDI.

Attendu le résultat de l'audit 2023-2024 de la firme « Amyot Gélinas S.E.N.C. », dûment mandatée;

Attendu le dépôt du rapport financier du ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport des résultats ainsi que le résultat de l'audit externe au comité d'audit pour examen;

Attendu la recommandation du comité d'audit;

Sur proposition de M. Xavier Allard, dûment appuyée par M. Frédéric Pellerin

CARL-241113-04

« Il est résolu que le conseil d'administration adopte, pour l'exercice financier 2023-2024, des documents suivants :

- *le rapport financier annuel (RFA), incluant les notes complémentaires aux états financiers;*
- *le rapport des résultats financiers du Cégep régional de Lanaudière.*
- *L'état des résultats au 30 juin 2024 du CCTT-INÉDI. »*

Adoptée à l'unanimité.

b) Affectation du solde de fonds à des projets particuliers

La directrice des ressources financières présente le dossier. Le conseil d'administration procède à l'adoption du tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2024.

Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;

Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;

Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;

Attendu le solde de fonds au terme de l'exercice 2023-2024;

Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2024-2025;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. David Rivest, dûment appuyée par M. Jonathan Pratt,

CARL-241113-05

« Il est résolu que le conseil d'administration procède à l'adoption le tableau des affectations au solde de fonds au 30 juin 2024, tel que déposé

par la direction des ressources financières et présenté au Rapport financier annuel 2023-2024. »

Adoptée à l'unanimité.

235.6 Adoption du plan décennal des investissements d'infrastructures de recherche 2025-2035 (PDIR)

Le gouvernement du Québec poursuit l'optimisation des investissements dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il doit évaluer les priorités d'action en ce qui a trait à l'acquisition, au maintien et au développement des activités de recherche. C'est dans ce contexte que le ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) demande aux cégeps de mettre à jour et de prioriser leurs projets d'infrastructure à l'intérieur d'un plan décennal d'investissements. Le MEIE souhaite par la suite être en mesure de planifier les budgets permettant de dégager des objectifs stratégiques et cibler des projets en fonction de priorités.

Il s'agit pour le conseil d'administration d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2025-2035 du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu l'engagement au chapitre de la recherche que le cégep poursuit dans son plan de travail;

Attendu les plans de développement des infrastructures et équipements de recherche produits antérieurement par le Cégep régional de Lanaudière;

Attendu que ces plans identifient les besoins pour nos centres d'expertise et notre centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en matière d'espaces de travail de même que des besoins en équipements spécialisés;

Attendu que le ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) souhaite connaître nos projets de même que ceux dans le réseau afin de dégager des priorités et besoins, et planifier d'éventuels investissements;

Sur proposition de Mme Céline Paret, dûment appuyée par Mme Marie-Pierre Girard,

CARL-241113-06

« Il est résolu d'adopter le Plan décennal des investissements d'infrastructure de recherche (PDIR) 2025-2035 du Cégep régional de Lanaudière. »

Adoptée à l'unanimité.

235.7 Désignation d'une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs de la direction du collège constituant de Terrebonne - ratification

Depuis le 1^{er} juillet 2024, Mme Geneviève Perreault, directrice du collège constituant de Terrebonne a accepté d'exercer les responsabilités et les pouvoirs de la direction

générale, et ce, jusqu'à ce que le processus de recrutement soit terminé et qu'une nouvelle direction générale entre en poste. En parallèle, elle poursuit son travail de directrice du collège et s'assure de la poursuite des opérations avec l'équipe en place.

Considérant que l'intérim à la direction générale se prolonge et nécessite une présence accrue dans un contexte de restrictions budgétaires de la part du gouvernement, il convient d'agir avec diligence en considérant un intérim au collège constituant de Terrebonne afin d'accompagner l'équipe, Mme Perreault assurant la continuité et la supervision des dossiers en cours.

C'est M. Sylvain Riendeau, ancien directeur au collège constituant de Joliette qui a accepté d'assumer partiellement ce mandat, puisque Mme Perreault continuera de faire la gestion des dossiers stratégiques ainsi qu'une présence à certaines instances. Comme monsieur Riendeau est avantageusement connu au sein de la communauté du Cégep régional de Lanaudière et qu'il connaît bien l'organisation, il est apparu comme une évidence pour venir prêter main-forte au collège constituant de Terrebonne.

Attendu l'intérim à la direction générale qui se prolonge dans le cadre du processus de recrutement en cours et la nécessité de dégager le temps nécessaire pour la personne actuellement en intérim;

Attendu l'importance de désigner une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collège constituant à Terrebonne jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction générale;

Attendu que le comité exécutif a donné son aval à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;

Sur proposition de M. Nicolas Gagnon, dûment appuyée par M. Frédéric Pellerin,

CARL-241113-07

« Il est résolu d'entériner la décision du comité exécutif de désigner M. Sylvain Riendeau pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Terrebonne, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction générale. »

Adoptée à l'unanimité.

235.8 Abrogation de la Politique facilitant la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard du Cégep régional de Lanaudière et désignation d'un (e) responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité au sein du Cégep régional de Lanaudière

Suivant l'entrée en vigueur en 2017 de La Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le Cégep régional de Lanaudière avait adopté une Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à

l'égard du Cégep régional de Lanaudière et avait désigné une personne responsable du suivi des divulgations.

La Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives a été adoptée le 29 mai 2024. Celle-ci vient abolir le rôle de responsable du suivi des divulgations qui doit être remplacé par le rôle de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. Le Protecteur du citoyen devenant le seul organisme compétent à recevoir les divulgations au sens de la Loi, la Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du Cégep régional de Lanaudière doit par conséquent être abrogée.

La limite pour désigner la personne responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité auprès du Secrétariat du Conseil du trésor est le 30 novembre 2024. Cette personne doit être une personne de confiance, intègre, crédible et accessible par les membres du personnel en plus d'avoir une bonne connaissance du cadre normatif et des pratiques relatives à l'éthique et à l'intégrité dans les organismes publics. Elle aura à coordonner et mettre en œuvre les mesures visant à prévenir la commission d'actes répréhensibles et l'exercice ou la menace de représailles, elle devra renseigner les membres du personnel sur la possibilité d'effectuer une divulgation et la protection contre les représailles et finalement, elle agira comme agent de liaison en cas de vérification ou d'enquête de la part du Protecteur du citoyen.

Au regard de ces changements législatifs, c'est Mme Josée Lavaute, directrice adjointe à la reddition et à la conformité, également responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) qui s'est révélé comme la meilleure personne pour exercer le rôle de responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité.

Attendu la Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives adoptées le 29 mai 2024;

Attendu l'abolition du responsable des divulgations remplacé par le responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité par l'entrée en vigueur de la Loi;

Attendu que le Protecteur du citoyen devient le seul organisme compétent à recevoir les divulgations au sens de la Loi;

Sur proposition de M. Jonathan Pratt, dûment appuyée par, Mme Julie Riopel,

CARL-241113-08

« Il est résolu d'abroger la Politique visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard du Cégep régional de Lanaudière et de désigner Mme Josée Lavaute, directrice adjointe à la reddition et à la conformité comme responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité. »

Adoptée à l'unanimité.

235.9 Informations :

- **Nouvelles du Cégep régional de Lanaudière et rapport de la direction générale**

La directrice générale par intérim informe les membres des développements concernant le niveau d'investissement autorisé qui selon les informations reçues du ministère de l'Enseignement supérieur ne sera pas augmenté pour l'année en cours tel que mentionné. Les représentations se poursuivent et le Cégep de Lanaudière est en attente des annonces concernant les sommes prévues pour les prochaines années.

En ce qui concerne le gel de recrutement, la directrice générale par intérim explique comment celui-ci doit être appliqué et la possibilité de faire une demande de dérogation.

- **Rapport de la présidence**

Le président informe qu'au forum des présidences et vice-présidences, il a été décidé qu'une lettre serait transmise à certains membres du gouvernement afin de signifier les inquiétudes faces aux récentes décisions concernant les restrictions budgétaire et le gel d'embauche.

Il informe également de l'évolution concernant le processus de nomination d'une nouvelle direction générale.

235.10 Divers :

Sans objet.

235.11 Huis clos :

Le président demande de déconnecter la salle prévue pour le public ainsi que les membres à distance afin de préserver la confidentialité. Cette partie de l'assemblée se déroule à huis clos.

235.12 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 19h34

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée